VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

RÉSIDENCE A DEUX ETAGES.

No 2104 rue Orléans, entre les rues Johnson et Galvez.

Succession de Mathias Bengert.

No 84.407 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur — Bureau No 134, rue Carondelet — MARDI le 14 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 décembre 1907, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessous intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Orléans, Johnson et Galvez, laquelle portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Orléans sur soixante dix neuf pieds cinq pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles et est une partie du lot No 2 de l'îlet No 26 sur un plan déposé en l'étude de A. J. Guirot, ancien notaire en cette ville. Les améliorations sont désignées par le numéro municipal 2104 rue Orléans et comprennent une résidence en bois à deux étages contenant 8 chambres, etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou en un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit devant être démontré par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantie par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue avec les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent pour frais d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc., l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus de son enchère les taxes sur ladite propriété pour l'année 1908; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. D. Danziger, avocat.

14 déc—14 15 22 29—jan 5 12 14

J. L. Onorato

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 84.941 Cour Civile de District, Division E.

Succession de Alfred H. Lanceon

Meubles, Mobilier et autres Effets Mobiliers, à vendre, JEUDI, le 19 décembre 1907, à 11 heures a. m., sur les lieux No 1143 avenue Louisiana, coin de la rue Camp.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 84.941, dans l'affaire intitulée succession de A. H. Lanceon, ledit ordre daté et signé le 4 décembre 1907, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique, JEUDI, le 19 décembre 1907, à 11 heures A. M., sur les lieux No 1143 avenue Louisiana, coin de la rue Camp—

Meubles de Salon, Piano Steinway, Vases, Peintures, Abat-Jour de Fenêtre, Ameublement de Chambre, Prie-Dieu, Nattes, Tapis, Argenterie et Plaqué, Bijouterie, Bagues, Boutons de Manches, Insignes en Or, Vieilles Pièces de Monnaies Rares, Eventail Electrique, Verrerie, Fourneau à Gaz, Fourneau de Cuisine, Ustensiles de Cuisine, Faïence et Verrerie, Armoire à Linge, en Cèdre, Bibliothèque, Livres, etc., etc., selon un inventaire sur filière.

Conditions—Comptant à la vente en monnaie courante des Etats-Unis.

J. L. ONORATO,
Agent de Propriétés Foncières et Encanteur, 318 rue Baronne.

8 déc—8 15 16 19

AVIS AUX CREANCIERS

E. Conery, Sr., versus ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 49,730 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. B. McMurray, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Dinkelspiel, Harget Davey, avocats.

7 déc—7 13 16

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE DU TROISIÈME DISTRICT.

Succession de Jacob P. Nelson Vve Jacob P. Nelson et George P. Nelson.

No 82.439—Cour Civile de District, Division A.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur — MERCREDI, le 18 décembre 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, signé le 11 novembre 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, j'offrirai à l'enchère publique dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre dans le Troisième District de cette ville, formant le coin des rues Prieur et Aubry et mesurant trente pieds de face à ladite rue Prieur sur cent dix huit pieds, cinq pouces et neuf lignes de profondeur et façade à ladite rue Aubry dans l'îlet borné par les rues Prieur, Aubry, Roman et O'Reilly, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant le même propriété acquise par Jacob P. Nelson, par achat de Mlle Marie Dufrais, par acte pardevant Octave De Armas, ancien notaire, daté le 21 février 1866 et enregistré dans le livre des transferts 92, folio 605.

Les améliorations consistent en un cottage simple, couvert en ardoisine, connu comme No 1809 rue Prieur.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes pour 1907 et faire 20 pour cent de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Fiornace, notaire, en l'étude dudit notaire, 320 rue St Charles.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété sur le Bord du Lac—Succession de Baptiste Moreau.

No 82,101—Cour Civile de District, Division B

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—MERCREDI, le 18 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, signé le 7 novembre 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, j'offrirai à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux lots de terre dans l'îlet 5465, borné par America, Madison, Duplessis et London Wharf, mesurant ensemble 71 pieds à America, 219 pieds 8 pouces 6 lignes à Madison, 26 pieds sur le London Wharf et 321 pieds 11 pouces 10 lignes sur une ligne séparant des terres de la Milne Asylum.

2° Quatre lots de terre dans l'îlet No 5458, borné par les rues America, Columbia, Madison et Duplessis, mesurant ensemble 77 pieds 2 pouces et 2 lignes à la rue America, 319 pieds 8 pouces et 3 lignes à Madison, 122 pieds 7 pouces et 1 ligne à Columbia, 322 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne le séparant des terres de la Milne Asylum.

3° Une moitié (1/2) d'un îlet de terre No 5457, borné par les rues America et Columbia, 319 pieds à la rue Hamburg et sur la ligne le séparant de la propriété de César Huet.

4° Lots dans l'îlet 5271, borné par les rues Columbia, Frankfort, Madison et Duplessis, mesurant 319 pieds 10 pouces et 3 lignes à la rue Madison, 128 pieds à la rue Frankfort, 127 pieds 10 pouces et 6 lignes sur une ligne parallèle à la rue Madison de 18 32 pieds vers la rue Madison, de là sur une ligne parallèle à la rue Madison d'environ 190 pieds, de 19 70 pieds 10 pouces et 2 lignes à la rue Columbia à l'encoignure de la rue Madison.

5° La propriété dans l'îlet No 5264, borné par les rues Frankfort, Madison, New York et Duplessis, mesurant 128 pieds 3 pouces et 8 lignes à la rue Frankfort, 319 pieds 10 pouces et 1 ligne à la rue Madison, 128 pieds à la rue New York, 319 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne le séparant de la propriété de César Huet, en dehors de ce dernier morceau a été vendu à une vente de taxe (C. O. E. 189, fo. 432, la propriété décrite comme lot No 1 mesurant 141 pieds de face au Chemin Coquillé sur 361 pieds de profondeur, coin de la rue New York.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 20 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Fiornace, notaire, au bureau dudit notaire, No 320 rue St Charles.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 18

J. L. Onorato

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE, 1408 RUE TOURO—A L'ENCAN.

Succession de Peter Kelz—No 83,996—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division A, Paroisse d'Orléans, ledit ordre signé le 15 novembre 1907, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 19 décembre 1907, à midi, la propriété ci-après décrite:

Une portion de terre avec les bâtisses, dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Touro, Bourbon, Villeré et Robertson, située à une distance de 40 pieds 2 pouces de la rue Villeré, mesurant 16 pieds de face à la rue Touro par une profondeur de 138 pieds 2 pouces, étant une partie du lot 2 le plus près de la rue Robertson.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907, tous les frais nécessaires pour les certificats, payer pour l'acte de vente pardevant E. I. Weil, notaire; et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur
Et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.

Jos Lautenschlager, avocat. 17 nov—17 24—déc 1 8 15 18

VENTES A L'ENCAN. VENTE A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

M. A. Baccich — M. A. Baccich

VENTE EN PARTAGE.

BONNE ENCOIGNURE POUR COMMERCE,

1201-1203 Rue Barthélemy, Coin de la Rue Marais,

A L'ENCAN, JEUDI, LE 26 DECEMBRE 1907, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

PAR M. A. BACCICH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de "Valentine Springer et als vs Stephen Springer", No 85,906, Cour Civile de District, Division E, ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 15 Nov 1907 et signé le 21 Nov. 1907, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 26 décembre 1907, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances là-dessus y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Marais, Mimat et Urquhart, désigné par la lettre A et mesurant 59' 6" de face à la rue Barthélemy par 144' de profondeur et façade à la rue Marais, lesquelles deux rues le mais l'encoignure

Les améliorations consistent d'une bâtisse double en bois à un étage occupée par une épicerie et buvette et résidence, contenant sept chambres.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un et deux ans, garantie par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; la dite portion du crédit, s'il y en a, devant être représenté par des billets de l'acquéreur, souscrit par lui à son propre ordre et par lui endossés. L'acquéreur devant assumer ainsi les taxes pour l'année 1908. L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur et devant contenir les clauses usuelles de sécurité, relative aux frais d'avocats, en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

M. A. BACCICH, Encanteur
et Gérant de la NATIONAL REALTY COMPANY.

Alfred D. Danziger, avocat pour le demandeur, Gustave H. Liambias, avocat pour le défendeur.

14 nov—24 déc 1 8 15 22 26

Danziger & Tessier

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE PARTAGE.

Cottage simple sur quatre grands terrains, 612 rue Cortez, encoignure de la rue D'Hémécourt.

Caroline Ratdanger, veuve de William Nagel, vs Wm J. Nagel et als.

No 83,961—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet. MARDI, le 7 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 novembre 1907 et signé le 14 novembre 1907 et d'un ordre daté le 26 novembre 1907 de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Ulica, D'Hémécourt, Cortez et Télémaque, désignés par les Nos 1 A, 2 A, 3 A, et 4 A, sur un plan dressé par L. Rasmussen, voyer, daté le 7 mars 1868 et déposé pour référence en l'étude de Edward Barnett, ancien notaire, lesquels dits lots mesurent chacun 24 pieds 7 pouces 5 lignes de front à la rue D'Hémécourt par 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 1 A formant l'encoignure des rues D'Hémécourt et Cortez. Les améliorations sont désignées par le No 612 rue Cortez et comprennent un cottage en bois contenant 5 chambres, etc.

La propriété devant être vendue ensemble.

Conditions—1/3 en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 an ou 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes d'Etat sur la propriété dûes et exigibles en l'année 1907. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant A. B. Leopold, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Jos. A. McCaleb, avocat pour le demandeur.

7 déc—7 8 15 22 29—jan 5 7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charlotte Goretmer, veuve de Prodon Bourque.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 83.480—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edward J. Nelson, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. B. Grinage, avocat.

5 déc—5 9 14

W. H. Fitzpatrick.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES
PROPRIÉTÉS DANS LE PREMIER DISTRICT.
COTTAGE DOUBLE Nos 2604 et 2606 RUE ERATO.
Borné par les rues Locust, Magnolia et Thalie
COTTAGE DOUBLE Nos 1308 et 1310 RUE LOCUST.
Borné par les rues Thalie, Freret et Erato.
COTTAGE DOUBLE Nos 1417 et 1419 RUE FRANKLIN.
Borné par les rues Melpomène, Thalie et Liberté.
QUATRE MAISONS APPARTEMENTS, Nos 2427, 2429 2431 et 2433 RUE ERATO.
Borné par les rues Freret, Clio et Howard.

Partage parmi les héritiers, dans l'affaire intitulée Jacob Geyser et als vs Albert Geyser et als. No 84,028—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur. Bureau 824 rue Common—MARDI, le 7 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, jugement rendu en cour ouverte le 26 novembre 1907 et le jugement signé en cour ouverte le 2 décembre 1907, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Locust, Thalie et Magnolia, désigné par la lettre E sur un plan exposé à une vente d'adjudication faite par C. E. Girardey & Co., encanteurs, le 7 mars 1868, une copie de lequel plan est annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 9 avril 1869, ledit lot est contigu au lot A sur ledit plan, et mesure quarante cinq pieds six pouces de face à la rue Erato par soixante pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage double, Nos 2604 et 2606 rue Erato, entre Locust et Magnolia, borné par la rue Thalie, 2 chambres et cuisine de chaque côté.

2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Freret, Howard et Clio, et mesurant ensemble d'après un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, une copie d'un devis duquel est annexée à un acte de vente de M. et Mme Robert Cowen, les vendeurs, passé pardevant moi, notaire, le 29 mai 1891, soixante et un pieds de face à la rue Erato sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de soixante quatre pieds de face à la rue Freret, et formant l'encoignure des rues Erato et Freret. Les améliorations comprennent quatre résidences Nos 2427, 2429, 2431 et 2433 rue Erato, coin de la rue Freret, bornée par les rues Clio et Howard, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté.

3° Un certain lot de terre s'allongeant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, (autrefois Soile) Freret (autrefois Jacobs), Thalie et Erato, désigné par le No 6 sur un certain plan dressé par John F. Braun, voyer, daté le 25 avril 1876, exhibé à une vente publique et adjudication faite par C. E. Girardey, encanteur, dûment licencié de cette ville, le 16 décembre 1876. Ledit lot de terre mesurant trente et un pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Locust par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est désigné par le No 10, sur un plan fait par Hedin et Schlowbaum, ingénieurs civils, daté le 18 mai 1854 et désigné comme plan 182 en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprennent un cottage double 1308-1310 rue Locust entre les rues Erato et Thalie, borné par les rues Freret, contenant trois chambres et cuisine de chaque côté.

4° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Thalie, Melpomène et Liberté, et désigné par la lettre B, ledit lot de terre mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Franklin par quatre vingt seize pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double, Nos 1417-1419 rue Franklin, entre les rues Melpomène et Thalie, borné par la rue Liberté, contenant 4 chambres et cuisine sur un côté et 3 chambres et cuisine de l'autre côté.

Sur les conditions et termes suivants, à savoir: Une moitié au plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou un et deux ans, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège sur la propriété. Les actes de vente aux frais des acquéreurs et devant être passés pardevant Robert Legier, notaire, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité de coutume, l'acquéreur devant payer pour les certificats requis pour la vente et les taxes d'Etat pour l'année 1907, ensemble et en plus du prix de l'adjudication; les billets pour les payements différés devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de la vente

7 déc—7 8 15 22 29—jan 5 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT—No 83,190—Division B—Succession de Bridget McGee, veuve de Alonzo Williams—Attendu que John McAllister a dûment produit la preuve devant la cour qu'il a été nommé gardien du mineur Charles McGee, résidant de la ville de Peoria Etat de l'Illinois; que ledit mineur a des propriétés et effets dans l'Etat de la Louisiane; que ledit gardien désire transférer ladite propriété et effets hors de l'Etat de la Louisiane et dans l'Etat de l'Illinois, le domicile dudit mineur.

Maintenant c'est pourquoi avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées de faire savoir la cause s'il y en a, ont ou peuvent dans les trente (30) jours de la date de la première publication de cet avis pourquoi la demande dudit John McAllister ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
P. A. DUCOING,
Député-Greffier.

15 nov—15 20 25—déc 2 9 15 17

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR ?

Demandez-le à l'Abeille.

19 mai—1 an

Lionel M. Ricau

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion pour Spéculation.

4 îlets de terre dans le Troisième District.

Succession de Joseph Barthet.

No 83,409, Cour Civile de District, Division B

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—MERCREDI, le 18 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, signé le 8 novembre 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, j'offrirai à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

L'îlet 52 Faubourg Washington (maintenant 1678, Troisième District) borné par les rues Industrie, Agriculture, Emily et Couvent.

Deux îlets de terre situé dans le Faubourg Washington, en borné par les rues Matilde, Emily, Trésor et Bénéfice, et au borné par les rues Emily, Couvent, Trésor et Bénéfice, acquis le 12 septembre 1836.

L'îlet quatre vingt dix huit Faubourg Washington, acquis le 13 septembre 1836.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1907 et faire 20 0/0 comptant de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Fiornace, notaire, au bureau dudit notaire, 320 rue St Charles, Nouvelle-Orléans.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 18

Stroudback & Stern.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Treize lots pour bâtir dans le Troisième District,

Occasion pour petit spéculateur.

Succession vacante de Edward McMahon.

No 81,907—Cour Civile de District, Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 26 décembre, 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 19 novembre 1907, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Les lots Nos 1 à 9 inclusivement de l'îlet No 62 faubourg Clouet (maintenant No 1310), borné par les rue Louisa, Clouet, Verte et Dorgenois (la dernière borne originellement décrite comme les terres de P. J. Trière) acquis par acte pardevant C. Pollock, notaire le 29 septembre 1836.

2° Lots Nos 3, 4, 5, 6 dans l'îlet No 868 (autrefois No 37 faubourg Clouet) borné par les rues Feliciana, Clouet, Roman (autrefois Soldelle) et Prieur (autrefois Josephine). Lesdits lots mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Clouet sur 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Acquis par ledit Edward McMahon en 1836, enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 26, folio 647.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 10 0/0 comptant de dépôt.

Les actes de vente pardevant E. T. Fiornace, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 nov—24—déc 1 8 22 26

Jas. A. Brennan et fille.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

1838 rue Painters, entre les rues N. Roman et Prieur.

Succession de Antoinne ou Antonie Solario.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 84 061.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 24 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 783 rue Union, en vertu d'un jugement de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 20 novembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses, etc., dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Nord Roman, Painters, Nord Prieur et Arts, désigné comme lot No Quinze dans l'îlet No 806 sur un plan de C. Unzes Lewis, député-voyer, daté le 17 novembre 1903, conformément au dit lot commençant soixante pieds de la rue Nord Prieur et mesurant trente (30') pieds de face à la rue Painters, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix pieds (110') entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant—Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

21 nov—21 24—déc 1 8 15 22 24

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de William E. Arms.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,484—Division A—Attendu que Mme Johanna P. Fleetwood, veuve de William E. Arms, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William E. Arms, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. Zach Spearing avocat. 7 déc—7 11 16

Succession de Charlotte Moelzel, Veuve de Frederick E. Schlager.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 84,204, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Louise Moelzel, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.—Zengel, Thomas & Sathon, avocats. 10 déc—10 14 19

Succession de Magdelena Gilabert Pons, Veuve de Pedro Pons.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,507—Division E—Attendu que Peter Pons a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Magdelena Gilabert, veuve de Pedro Pons, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—R. H. Browne, avocat. 11 déc—11 15 20

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.